

N°0048/2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de BILLIO, sous la présidence du Maire, Jean-Luc GRANDIN.

Date de la convocation : 13 juin 2025.

Sont présents : Isabelle BREHELIN, Adrien BINOIST, Jean-Luc GRANDIN, Jean-Loïc JOUBIOUX, Jean-Pierre ROUSSEAU, Jean-Luc LE BOUQUIN, Jean-Yves TASTARD.

Excusées : Roseline GABILLET (donne pouvoir à Isabelle BREHELIN), Fabienne DANET (donne pouvoir à Jean-Luc GRANDIN).

Secrétaire de séance : Adrien BINOIST.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE PONTIVY

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de plusieurs communes et groupement de communes. Il est l'expression d'un projet politique qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement ou encore de paysage dans le cadre d'une stratégie partagée.

Le périmètre du SCoT du Pays de Pontivy intègre le territoire des intercommunalités (EPCI¹) de Centre Morbihan Communauté (CMC) et de Pontivy Communauté soit 36 communes et environ 77 000 habitants. Le SCoT du Pays de Pontivy est applicable depuis novembre 2016 ; une procédure de révision du document a été engagée en février 2023 pour prendre en compte le départ de Baud Communauté (6 communes) et les modifications du SRADDET² de Bretagne qui fixe des objectifs concrets de réduction de la consommation d'espace conformément à la loi Climat & Résilience.

Par délibération en date du 26 mai 2025, le Syndicat Mixte du Pays de Pontivy a arrêté le projet de révision de SCOT.

Conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'Urbanisme, les communes disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis.

Les documents sont consultables à l'adresse suivante : https://pays-pontivy.fr/decouvrir/les-publications/?filter=true&publications_category=scot-en-revision-2023&annee=2025

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la révision du SCOT du Pays de Pontivy.

¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

² Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Pour	9
Contre	/
Abstention	/

Le maire,
Jean-Luc GRANDIN



Le secrétaire,
Adrien BINOIST